
Commune de Montboucher :

Procès-verbal du Conseil municipal du Vendredi 30 septembre :

Le Conseil Municipal de Montboucher, s'est réuni à la salle du conseil, le trente septembre deux mille vingt-deux, suivant convocation en date du Lundi vingt-six septembre, sous la présidence de Marc Ferrand.

G. Duboeuf est désigné secrétaire de séance.

Présents : Estelle Aufaure, Murielle Chlebowski, Céline Coulaud, Laurence Coulaud, Goulven Duboeuf, Laurent Echard, Marc Ferrand, Laurence Landrevie, Claude Skrzypczak, et Catherine Belangeon (secrétaire de Mairie)

Excusés :

- Thomas Buisson donne pouvoir à Marc Ferrand
- Jean-Marc Vellard non-représenté

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h05

Monsieur le Maire précise que le procès-verbal du conseil du 2 septembre sera présenté et voté lors de la prochaine séance.

1. Prémption des parcelles AK 22, 23 et 24 sises Puy des Besses.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il a reçu une lettre de l'étude de Maître Christian Courivaud à Cieux l'informant de la vente des parcelles sus-mentionnées. La commune dispose d'un délai de deux mois pour user ou non de son droit de préemption (article L. 331-22 du Code forestier). Le coût de l'opération s'élèvera à 4 060€ (frais de notaire compris) pour une surface d'environ 2,8 hectares.

Monsieur le Maire précise aux conseillers que si la commune ne préempte pas, une entreprise sylvicole limougeaude serait intéressée par ces parcelles dans l'optique de planter des douglas.

Monsieur le Maire rappelle que les douglas contribuent à acidifier les sols, dégrader la qualité de l'eau, ... Il propose ainsi que des feuillus soient plantés sur ce terrain.

Considérant que la commune dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception du courrier (soit jusqu'au 6 novembre 2022), une partie des élus proposent d'ajourner la délibération afin de déterminer les essences à planter sur ces terrains.

Les élus suggèrent également de prendre contact avec François Loncle animateur forestier de la communauté de communes.

Monsieur le Maire précise que le but de la préemption est d'éviter la plantation de douglas et qu'il faudra ensuite plancher sur le reboisement des parcelles. Il met donc au vote la délibération

Pour : 3 (Thomas Buisson, Marc Ferrand et Laurence Landrevie)

Abstention : 6 (Estelle Aufaure, Murielle Chlebowski, Céline Coulaud, Laurence Coulaud, Laurent Echard et Claude Skrzypczak).

Contre : 1 (G.Duboeuf)

Par 3 voix pour et un vote contre, le conseil municipal décide de préempter les parcelles AK 22, 23 et 24.

La délibération est adoptée.

Informations au Conseil municipal :

1. Arrêté de désignation du correspondant incendie et secours

Monsieur Le Maire informe qu'il a nommé Laurence Coulaud en tant que correspondante incendie et secours de la commune de Montboucher.

Laurence Coulaud présente succinctement le rôle et les missions du correspondant. Le correspondant incendie et secours est défini comme : « l'interlocuteur privilégié » du Service Départemental ou Territorial d'Incendie et de Secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Le correspondant doit entre autres recenser les bornes à incendie, les puisards, ... Laurence Coulaud a d'ores et déjà pris contact avec le commandant du centre de secours de Bourganeuf.

2. Compte-rendu de la commission travaux

La commission a étudié trois devis pour la réfection et l'isolation de la toiture de la mairie. Elle a classé les trois devis en combinant les critères du prix et des techniques utilisées pour les travaux. À l'issue de ce classement, le devis réalisé par l'entreprise Grizon semble être le plus qualitatif. Il reviendra au conseil d'entériner ou non ce choix lors de sa prochaine séance.

D'autres devis ont été demandés afin de refaire le bureau et la salle d'archives situés au-dessus du secrétariat de mairie.

Marc Ferrand et Claude Skrzypczak ont fait un état des lieux des routes communales. Ils ont déterminé les routes à refaire en priorité. Des devis seront commandés auprès de la Colas et d'Eurovia.

Monsieur le Maire informe le conseil que le cantonnier est arrêté en maladie au moins jusqu'au Lundi 3 octobre. Il le recevra à son retour afin de discuter de la reconduction de son contrat.

Monsieur le Maire indique que des devis ont également été demandés pour entretenir le cimetière avant la Toussaint.

Monsieur le Maire précise également au conseil que les coûts d'éclairage public de la commune s'élèvent déjà à 7 500€. Il rappelle que la commune a demandé au SDEC une étude sur la modernisation des installations d'éclairages pour permettre la maîtrise du coût de l'énergie comprenant :

- un diagnostic de l'éclairage public de la commune
- études pour améliorer ou renouveler le parc matériel et les réseaux
- montage dossiers financiers et techniques
- suivi des travaux

Cette étude sera présentée courant novembre 2022 par le SDEC

3. Compte-rendu de la commission adressage

Les travaux de la commission avancent bien. Il ne lui reste plus qu'à dénommer : Les Bourdeix, La Chassagne, Les Martys, Le Bourg, Les Frédoux. Une demande de DETR sera déposée pour l'année 2023 pour acquérir les panneaux des noms de rue.

Questions diverses :

- a) Laurent Echard demande quand le prochain bulletin municipal sera publié. Le conseil propose qu'un bulletin soit édité début novembre.
- b) Marc Ferrand informe le conseil municipal qu'il sera absent du 14 au 21 octobre.
- c) Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande d'avis pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur la commune. Il émettra un avis favorable à cette demande.
- d) Le prochain conseil se déroulera le 26 octobre à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, Marc Ferrand lève la séance à 20h07.